

RAPPORT D'ACTIVITE 2006



Collectes des déchets

Déchèteries

Traitement - Valorisation

Communication



**RAPPORT D'ACTIVITE 2006
SMIRTOM DE MONTARGIS**

20, rue de Chaumont
PARC DE CHAUMONT
45120 CORQUILLEROY
Tél. : 02 38 87 37 38 - Fax : 02 38 87 38 39

Directeur de la publication : Jean Charles LAVIER
Directeur de la rédaction : Jean-François BOUTON

Conception et réalisation : Service Communication
Géraldine GIFFAUT

Imprimé sur du papier recyclé



**ECO
EMBALLAGES**

1ère PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre I

I - 1	TERRITOIRE / POPULATION	p. 9
I - 2	EVOLUTION DES SYNDICATS	p. 10
I - 3	SERVICE DE COLLECTE	p. 10
I - 4	LES COLLECTES	p. 12
I - 5	COLLECTE SELECTIVE POUR VALORISATION	p. 13
I - 6	ENCOMBRANTS ET FERRAILLES	p. 16
I - 7	DÉCHÈTERIES	p. 18
I - 8	COLLECTE DES DECHETS VERTS	p. 20

Chapitre II

II - 1	DECHETS MENAGERS	p. 21
II - 2	TRAITEMENT DES DECHETS	p. 22
II - 3	PLATE- FORME DECHETS VERTS	p. 23
II - 4	CENTRE DE TRI DU VAL DE LOIRE	p. 24
II - 5	USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES D'AMILLY	p. 24

2ème PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

Chapitre I

I - 1	INDICATEURS DES COÛTS DE COLLECTE	p. 31
I - 2	FRAIS GENERAUX ET D'ADMINISTRATION	p. 32
I - 3	CONTRATS ET PRESTATIONS	p. 33

Chapitre II

II - 1	SYNTHESE DES COÛTS COLLECTE + TRAITEMENT	p. 35
II - 2	COLLECTE SOUS REDEVANCE SPECIALE	p. 39

ANNEXES

1) ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	p. 42
2) LEXIQUE	p. 43
3) DOCUMENTS NOVERGIE	p. 44 - 47
Bilan 2006 de U.I.O.M d'AMILLY	
Récapitulatif des travaux de gros entretien sur l'U.I.O.M	

1ère PARTIE
Indicateurs techniques

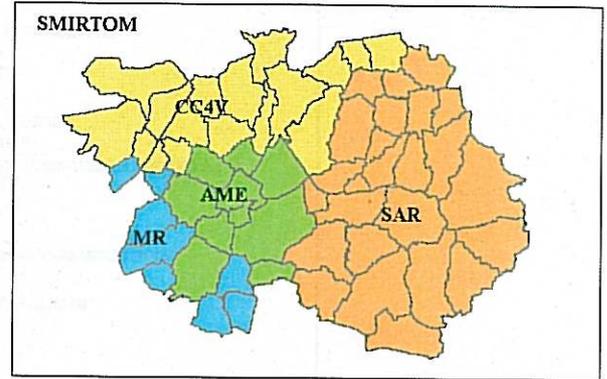
Chapitre I

I-1 TERRITOIRE / POPULATION

Le SMIRTOM, Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis a exercé sa compétence "collecte" pour trois groupements de collectivités

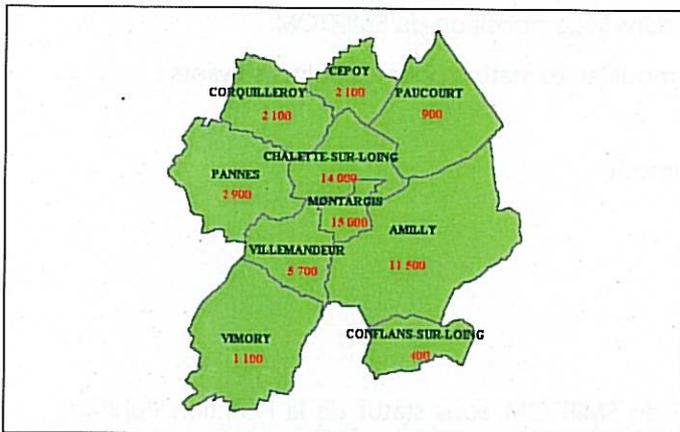
- AME : 10 communes
- Montargis Rural : 17 communes
- CC4V : 8 communes

soit un périmètre de 35 communes.

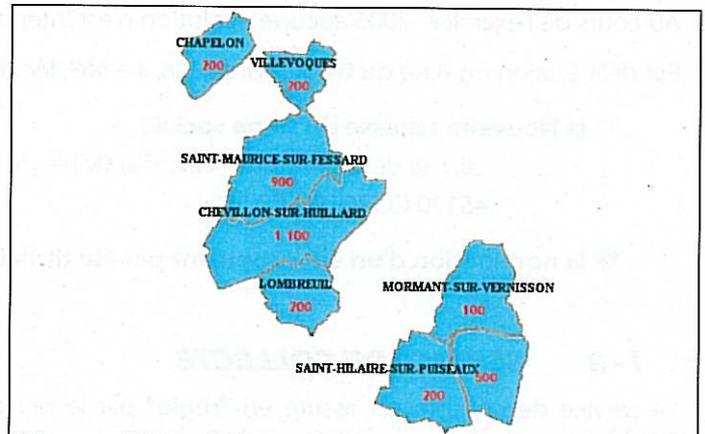


Le SAR est adhérent pour la compétence "traitement" pour ses 25 communes, l'ensemble représente 60 communes.

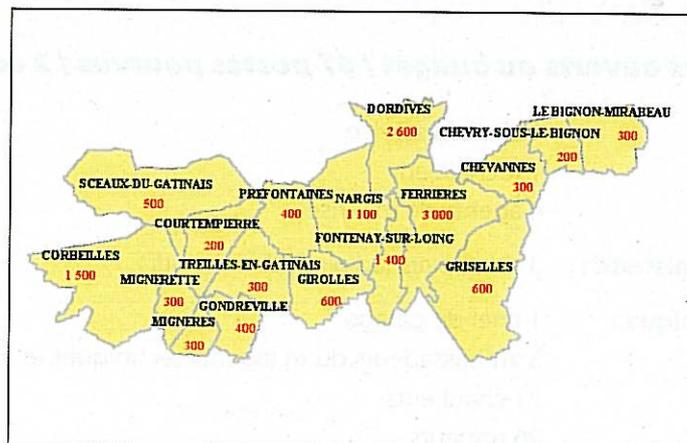
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE MONTARGIS ET RIVES DU LOING (AME) :
55 700 habitants



MONTARGIS RURAL : 3 400 habitants



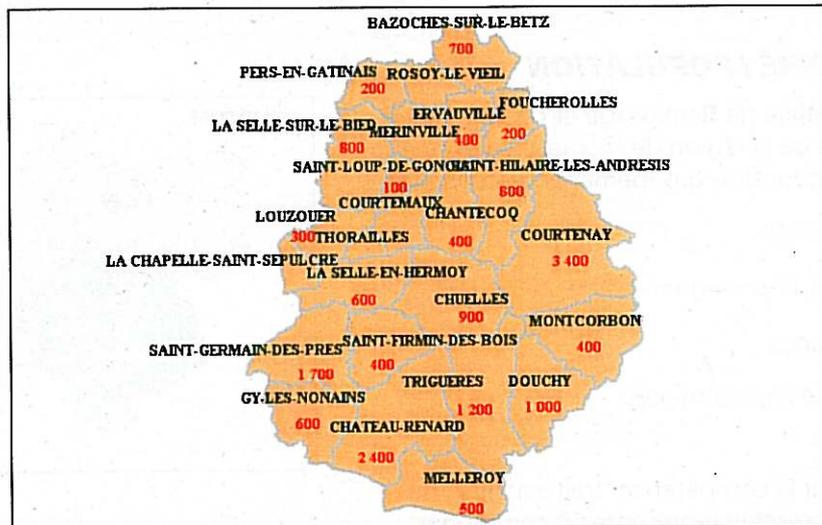
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES (CC4C) : 14 000 habitants



La collecte des ordures ménagères réalisée en régie par le SMIRTOM concerne une population de **76 891 habitants, pour un total de 22 833 tonnes**



CANTON DE CHÂTEAU-RENARD / CANTON DE COURTENAY (SAR) : 25 000 habitants



L'incinération des ordures ménagères réalisée par le SMIRTOM dans le cadre d'un contrat d'exploitation, concerne une population de **101 717 Habitants, pour un total de 28 653,25 tonnes.**

I - 2 EVOLUTION DES SYNDICATS

Au cours de l'exercice 2006 aucune évolution n'est intervenue dans la composition du SMIRTOM.

Par délibération en date du 04 octobre 2006, il a été décidé de modifier les statuts pour les points suivants :

- **la Nouvelle adresse du siège social :**

20, rue de Chaumont - Parc d'activités de Chaumont
45120 CORQUILLEROY.

- **la nomination d'un élu suppléant par élu titulaire.**

I - 3 SERVICE DE COLLECTE

Le service de collecte est assuré en "régie" par le personnel du SMIRTOM, sous statut de la Fonction Publique Territoriale.

A compter du 1er novembre 2006, l'entrée en vigueur de la loi sur la modernisation de la Fonction Publique a modifié notamment la dénomination des grades détenus par le personnel du SMIRTOM.

Le personnel : 72 Postes ouverts au budget / 67 postes pourvus / 2 contractuels

L'encadrement :	1 chef de service 1 technicien 4 agents de maîtrise
Le personnel administratif :	3 secrétaires (adjoint administratif)
Le personnel Technique :	1 chef de garage 3 ambassadeurs du tri (agents techniques et administratifs) 21 chauffeurs 26 rippeurs 6 agents de déchèterie

A cet effectif s'ajoutent 4 agents administratifs à temps partagé (AME)



BILAN DES EFFECTIFS DU SMIRTOM

	CAT	INSCRIT	POURVU	Contractuels
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	4	4	
Agent Administratif de 1ère classe	C	2	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur subdivisionnaire	A	1	1	
Technicien territorial	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	4	4	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	4	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7	7	
Adjoint technique 1ère classe	C	11	10	
Adjoint technique de 2ème classe	C	37	34	2
TOTAL Effectif présent 69 Agents		72	67	2

DÉCHÈTERIE	COLLECTE PORTE A PORTE			COLLECTE APPORT VOLONTAIRE	ADMINISTRATIFS ET NON PRODUCTIFS
(6)	73.90 % (51)			(4)	(8)
Gestion Déchèterie	Collecte des OM	Collecte Sélective	Déchèterie Mobile	Collecte des points d'apport	imputations proportionnelles par activité
6 temps pleins 8.70%	38.7 temps pleins 56.1%	12 temps pleins 17.40%	0.3 temps pleins 0.5%	4 temps pleins 5.8%	8 temps pleins 11.60%

Matériel

Affectation

8 camions benne.....	5 collectes OM, 1 remplacement
.....	2 collectes OM/CS
2 fourgons	Distribution sacs / bacs
2 utilitaires benne.....	Transport et petite collecte
1 camion grue benne 6 x 4.....	Collecte Sélective
1 camion grue et benne 6 x 4 x 2.....	Collecte Sélective
1 pelle mécanique	Reprise des matériaux
1 chargeuse	Déchèterie
1 bulldozer.....	Reprise des matériaux
1 chariot élévateur.....	Manutention
3 voitures légères	
2 fourgonnettes	

A NOTER : l'acquisition d'une fourgonnette et de deux caissons de 30 m³ pour la déchèterie mobile

Le potentiel roulant simultané de collecte du parc s'établit au 31 décembre 2006 à 174 m³ et n'a pas évolué depuis 2005.



I - 4 LES COLLECTES

Organisation des collectes

La collecte des déchets ménagers est réalisée en Régie, directement par le SMIRTOM et ceci de deux façons :

- **Le porte à porte** sur l'ensemble du territoire, conjointement avec les points de regroupement en zone rurale.
- **Les points de regroupement** qui sont au nombre de 221, sont constitués d'un ou plusieurs bacs de 750 litres.

Horaires en "2 x 8" ; **7 collectes le matin** sont réalisées de 4h30 à 12h et **3 le soir** de 18h30 à 2h.

La fréquence des collectes

La fréquence des collectes diffère suivant les communes et la nature des déchets collectés.

- C0,5 - CS 1 passage, une semaine sur deux pour la collecte sélective.
Cette fréquence de collecte est la mieux adaptée à la collecte des emballages ménagers au porte à porte.
Elle a été mise en place sur les communes de Pannes et de Paucourt à partir du troisième trimestre 2006.
- C1 - CS 1 passage par semaine au porte à porte pour la Collecte Sélective.
- C1-OM 1 passage par semaine au porte à porte pour la collecte des Ordures Ménagères.
- C2 - OM 2 passages par semaine au porte à porte pour la collecte des Ordures Ménagères.
- C5 - OM 5 passages par semaine au porte à porte pour la collecte des Ordures Ménagères.

COMMUNES	Collecte OM	Collecte CS	APport Volontaire
AME			
AMILLY	C2	C1	Oui
CEPOY	C2	C1	Oui
CHALETTE / LOING	C2	C1	Oui
CONFLANS SUR LOING	C1	⇒	Oui
CORQUILLEROY	C2	⇒	Oui
MONTARGIS	C5	C1	Oui
PANNES	C1	C0,5	Oui
PAUCOURT	C1	C0,5	Oui
VILLEMANDEUR	C2	C1	Oui
VIMORY	C1	⇒	Oui
MONTARGIS RURAL			
CHAPELON	C1	⇒	Oui
CHEVILLON SUR HUILLARD	C1	⇒	Oui
MORMANT SUR VERNISSON	C1	⇒	Oui
LOMBREUIL	C1	⇒	Oui
SAINT HILAIRE SUR PUISEAUX	C1	⇒	Oui
SAINT MAURICE SUR FESSARD	C1	⇒	Oui
SOLTERRE	C1	⇒	Oui
VILLEVOQUES	C1	⇒	Oui



CC4V

COURTEMPIERRE	C1	⇒	Oui
CORBEILLES EN GATINAIS	C1	⇒	Oui
GONDREVILLE LA FRANCHE	C1	⇒	Oui
GRISELLES	C1	⇒	Oui
MIGNERES	C1	⇒	Oui
MIGNERETTE	C1	⇒	Oui
SCEAUX DU GATINAIS	C1	⇒	Oui
TREILLES EN GATINAIS	C1	⇒	Oui
FERRIERES EN GATINAIS	C1	⇒	Oui
PREFONTAINES	C1	⇒	Oui
CHEVRY S / LE BIGNON	C1	⇒	Oui
GIROLLES	C1	⇒	Oui
DORDIVES	C1	⇒	Oui
FONTENAY SUR LOING	C1	⇒	Oui
CHEVANNES	C1	⇒	Oui
BIGNON MIRABEAU	C1	⇒	Oui
NARGIS	C1	⇒	Oui

**I - 5 COLLECTE SELECTIVE POUR VALORISATION DES MATIERES :
PORTE A PORTE et POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

Les déchets ménagers faisant l'objet d'une collecte sélective en porte à porte et points d'apport volontaire sont :

- L'ACIER (boîtes de conserves)
- LE CARTON et cartonnettes
- L'ALUMINIUM (boîtes et barquettes)
- LE PAPIER (journaux /magazines)
- LES PLASTIQUES
- LE VERRE

Tonnage total d'emballages collectés en 2006 : 4 959,13 t

Organisation de la Collecte Sélective

- Le porte à porte

52 100 habitants soit 67,80 % de la population du SMIRTOM sont collectés en porte à porte sur 7 communes, (Montargis, Amilly, Châlette, Cepoy, Pannes, Paucourt, Villemandeur) sur 10 que compte l'Agglomération de Montargis .

A cet effet des bacs sont mis gratuitement à disposition des habitants.

Cette collecte s'effectue en porte à porte "C1", soit 1 fois par semaine pour : Amilly - Montargis - Châlette - Cepoy - Villemandeur

Elle s'effectue en "C 0.5", soit une semaine sur deux pour Pannes et Paucourt.

Evolution à noter : l'extension de la collecte sélective en porte à porte et en "C 0.5" sur ces deux dernières communes a été mise en place au troisième trimestre 2006, dans le cadre des efforts d'optimisation de la collecte sélective recommandés par le contrat d'aide Eco Emballages.

Cette évolution porte la population concernée par la collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte de 48 300 à 52 100 habitants soit 67,80 % de la population contre 62,80 % précédemment.



Une collecte sélective des cartons et papiers en porte à porte est aussi mise en place pour les commerçants et artisans. Elle est réalisée 1 fois par semaine, après signature d'une convention de collecte appelée Redevance Spéciale.



En 2006, la collecte sélective au porte à porte a collecté un tonnage de :
614,70 t d'emballages + 119,75 t de carton, soit : 734,45 t à la baisse de 1 %

● Les points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire concernent les autres communes, soit 32,20 % de la population du SMIRTOM. L

La collecte sélective s'effectue au travers d'un réseau de "colonnes" qui équipent l'ensemble du territoire du SMIRTOM en fonction du gisement potentiel.



En 2006, cette collecte concerne **177,48 t d'Emballages + 1 368,54 t de Journaux + 2 484,91 t de Verre** au total **4 030,93 t, soit une baisse de 1,3 %.**

Il y a 411 colonnes réparties de la manière suivante :

- 70 pour les emballages (cartonnettes, flacons et bouteilles en plastiques, boîte de conserves en acier et aluminium et les briques alimentaires)
- 176 pour le verre
- 165 pour les journaux / magazines

COLLECTE SELECTIVE TAUX DE CAPTAGES PAR MODE DE COLLECTE

(hors refus de tri et variation des stocks)

DÉCHETS PAR MODE DE COLLECTE	Apports en déchèterie		Points d'apport volontaires		Collecte porte à porte		Total
	T	%	T	%	T	%	
VERRE			2 484,91 t	100 %			2 484,91 t
EMBALLAGES			177,48 t	22,4 %	614,7 t	77,6 %	792,18 t
CARTON	193,75 t	61,8 %			119,75 t	38,2 %	313,50 t
JOURNAUX / MAG			1 368,54 t	100 %			1 368,54 t
Total / mode	193,75 t	3,9 %	4 030,93 t	81,3 %	734,45 t	14,8 %	4 959,13 t



COLLECTE SELECTIVE / VALORISATION MATIERES 2006 (en tonnes)

MATIERES	2006
Acier	56,60
Aluminium	3,307
PET couleur	31,624
PET clair	156,23
PEHD	63,954
Tétra	32,611
Cartonnette	155,206
Papier	1.276,51
Carton déchèterie	193,955
Carton collecte	119,750
Verre	2.484,91
Refus de tri	374,864



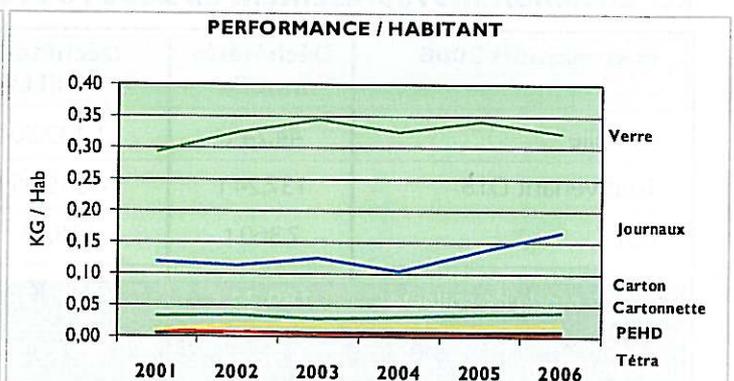
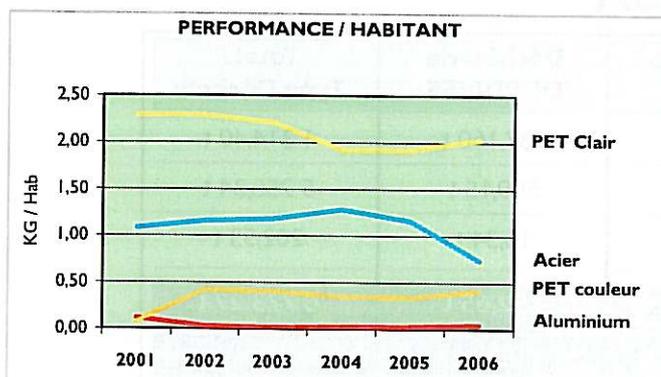
TOTAL DE LA COLLECTE SÉLECTIVE 4.949,521

% DE REFUS 15,19 %

(Indice de qualité du tri hors verre)

● MATIERES NON VALORISABLES (refus) : 374.86 t soit 15.2%

Indice de qualité du tri = Taux de refus (Hors verre)	2002	2003	2004	2005	2006
	23,44 %	20,86 %	29,12 %	22,35 %	15,2 %





La performance de la collecte sélective calculée par an s'établit à : 4 959,130 t,
soit : 64,40 kg / an / habitant.

Le gisement potentiel est de 120 kg/an/hab. ; la Performance moyenne nationale est d'environ 60kg/an/hab.

Les performances de valorisation des matières sont calculées en kg/an/hab et par matériaux issus d'emballages recyclés. Celles-ci servent de critères pour l'attribution des aides versées par Eco-Emballages.



Les performances de valorisation de la Collecte Sélective des emballages ménagers pour le SMIRTOM
est de 59,49 kg / an / habitant

AIDES Théoriques Eco-Emballages Barème D

MATIÈRES	KG	KG / HAB.	À LA TONNE TRIÉE	MONTANT
Part des emballages compostés	908 770		75 €/t	68.157,75 €
Acier issu de compost	334 550		45 €/t	15.054,75 €
Acier	56 600	0,74	45 €/t	2.547,00 €
Aluminium	3 307	0,04	230 €/t	760,61 €
Carton de particuliers Cartonnette ELA 5.02 et 5.03	173 955 + 155 206 + 32 611 = 361 772	4,70	(200-320/4,28) = 131,91 €/t	47.721,34 €
Flaconnage Plastique	251 808	3,19	(575-424/3.19) = 442,08 €/t	111.320,43 €
Verre	2 484 910	32,32	(7-90/32,32) = 4,21 €/t	10.474,64 €
Journaux / Mag.	1 276 510	16,60	0	0
AIDES THÉORIQUES 2006				256.036,52 €

I - 6 ENCOMBRANTS ET FERRAILLE

La collecte des encombrants ou des ferrailles est réalisée dans les déchèteries aux jours d'ouverture.

En 2006, une Déchèterie Mobile a été mise à l'essai dans les communes rurales situées à plus de dix minutes d'une déchèterie.

Les encombrants représentent en 2006 : 6 773.27 t

Encombrants 2006	Déchèterie mobile	Déchèterie AMILLY	Déchèterie DORDIVES	Total / Type Déchets
Ferraille	44,74 t	1 132,50 t	137,160 t	1 314,40 t
Tout venant D.I.B	137,24 t	4 519,95 t	599,15 t	5 256,34 t
D3E	7,360 t	178,83 t	16,34 t	202,53 t
Total / mode de collecte	189,34 t	5 831,28 t	752,65 t	6 773,27 t
Répartition %	2,79 %	86,09 %	11,11 %	100 %



A NOTER :

- Le très bon transfert des collectes en porte à porte vers les déchèteries traditionnelles soit 5,13 % des encombrants, ainsi qu'une augmentation globale et simultanée des apports (382,10 t) par rapport à 2005.
- Les Directives Européennes N° 1999/31/CE, N° 2000/53/CE et notamment celle N° 2002/96/CE publiée au JOCE du 13 février 2003, transcrites en droit français ont pour objet de rendre obligatoire pour les producteurs et les distributeurs de biens de consommation (gros et petit électroménager, téléphonie, audio visuel) la reprise et le traitement de ceux-ci depuis le 13 août 2005.

Le financement de ces filières d'élimination s'intègre au prix du produit sous le nom d'éco-participation.

La lenteur dans l'application de ces mesures pour les D3E, par les réseaux de la grande distribution n'a pas permis d'en apprécier l'impact à la baisse sur les tonnages traités par le SMIRTOM.

Le Chantier ICARE / D3E

Pour répondre aux obligations fixées par les textes européens, un chantier d'insertion a vu le jour en octobre 2005 sur le site de Corquilleroy.

L'objectif de ce chantier est le démantèlement des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (D3E).

L'association Formation - Accueil - Promotion (FAP) reçoit ces équipements en fin de vie et les démonte afin d'en valoriser les composants. Le seuil minimum à atteindre est fixé par la directive européenne soit 4 kg/an/Hab.

Tonnages matières démontées par l'atelier

2006	Plastique	Tube cathodique	DIB	Circuits imprimés	Acier	Alu	Inox	Fils électriques	Bobinage Transfo	Total mensuel	cumul tonnages entrants
Janvier	3,093	4,971	0,881	0,582	2,440	0,166	0	0,263	1,707	14,103	18,850
Février	2,106	3,797	1,203	0,527	2,780	0,150	0	0,399	1,066	12,027	14,033
mars	2,975	7,582	1,478	0,755	3,920	0,217	0	0,486	1,923	19,336	18,774
avril	2,62	5,505	1,157	0,780	4,060	0,212	0,023	0,371	1,840	16,568	16,457
mai	2,419	4,272	1,218	0,509	4,340	0,250	0	0,233	1,604	14,843	19,907
juin	2,809	4,094	1,219	0,707	3,180	0,193	0	0,331	2,128	14,661	13,149
juillet	2,546	5,987	0,995	1,036	3,820	0,292	0	0,445	1,038	16,159	16,250
août	2,653	3,853	1,426	0,711	4,080	0,123	0	0,431	2,004	15,281	18,936
sept.	3,459	5,613	1,547	0,801	4,020	0,347	0	0,345	2,246	18,378	17,363
octobre	0,050	5,701	1,232	0,596	3,900	0,223	0,086	0,295	1,736	13,819	18,180
nov.	2,843	5,039	1,412	0,812	4,334	0,164	0	0,444	1,658	16,706	13,978
déc.	2,737	5,457	1,234	0,820	3,760	0,248	0	0,342	1,566	16,164	16,657
total en t. par matière	30,310	61,871	15,002	8,636	44,634	2,584	0,109	4,385	20,515	188,044	202,534

total annuel des matières recyclable en tonnes : 173,043

La performance de la collecte sélective des D3E et du démantèlement atteint

2,6 kg / an / habitant à la fin 2006.

Ce chantier, par son volet social, a permis la mise en œuvre de 17 789 heures de travail en emplois d'insertion au sein de l'association F.A.P de septembre 2005 à décembre 2006.



I-7 DÉCHÈTERIES

● Site de DORDIVES

Elle est située Route de Branles, CD N°62 - 45680 Dordives

Pour des raisons de protection de l'environnement et notamment la protection d'un captage d'eau potable, les déchets autorisés et acceptés sont différenciés d'un site à l'autre.

La déchèterie de Dordives n'acceptant pas les Déchets Dangereux des Ménages DDM/DTQD, ceux-ci sont reçus à Amilly.

En revanche, elle accueille les gravats inertes des particuliers, ces derniers n'étant pas reçus sur le site d'AMILLY.



Les Horaires d'ouverture sur le site de Dordives en 2006 étaient les suivants :

Le lundi et du jeudi au samedi de 8h à 11h45 - 13h à 16h45.

Fermeture le mardi et le mercredi



Soit 1507 heures d'ouverture annuelle en 2006 contre 1131 heures en 2005,
pour **un tonnage collecté de : 1 738,38 t**

● Site d'AMILLY

Elle est située 215 Route de Paucourt à Amilly.

Les horaires d'ouverture en 2006 étaient les suivants :

6 jours / 7 - Du lundi au samedi de 8h à 11h 45 / 13h30 à 16h45.



Soit 2135 heures d'ouverture annuelle en 2006 contre 2184 en 2005,
pour **un tonnage collecté de : 6 162,23 t (hors déchets verts).**

Ce site a fait l'objet d'une inspection au titre des installations classées, le 09 septembre 2005 par les services de la **DRIRE** (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Cette inspection portant sur la situation administrative de l'établissement, conclue à la prise en compte des aménagements de voirie réalisée en 1999 portant la superficie de 2 500 m² à 4 865 m².

La réglementation de ces installations a fait l'objet d'adaptations en 2006 afin de tenir compte des contraintes croissantes et notamment des surfaces nécessaires.

Un dossier d'autorisation d'exploiter a été déposé dans ce sens en 2006.

Par le biais des déchèteries le SMIRTOM traite les matières suivantes :

- **Les Encombrants / Tout Venant / D.I.B :**
moquette, gros électroménager, encombrants divers ;
- **Les D3E** (déchets d'équipements électriques et électroniques)
en collecte séparée pour valorisation ;
- **Les Ferrailles :** Vélos, sommiers métalliques ;
- **Les Emballages ménagers :** PVC, PET, PEHD ;
- **Les déchets Ménagers Spéciaux (DMS) uniquement sur le site d'Amilly :**
Huiles de vidange, Batteries, Produits ménagers dangereux



- **Les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) uniquement sur le site d'Amilly :**
Bombes Aérosol, Peintures, Diluants, Solvants, Acides, Bases, Piles, Produits Phytosanitaires sauf Dordives ;
- **Le Carton**
- **Les Déchets Verts :**
déchets de tonte, coupes de haies, branches, épluchures de légumes, déchets de végétaux,
- **Les Gravats inertes uniquement sur le site de Dordives.**

Des modes de traitement différenciés sont appliqués suivant les matériaux.

---> 1) Le tri, conditionnement et valorisation.

Tonnages valorisés par les déchèteries en 2006 (hors déchets verts) : **1 847,88 t**
par Transformation et Valorisation parfois après transit chez un repreneur

- Ferraille
- Produits toxiques
- Huile, batteries
- Cartons
- Plastiques
- Piles
- Déchets verts
- Papier

---> 2) L'élimination par enfouissement en C.S.D.U (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

Tonnages éliminés par les déchèteries en 2006 : **6 242,08 t**

- **LES PRESTATAIRES 2006 LOT n° 1 : COVED**
Enlèvement et traitement des encombrants et ferrailles
- **LOT n° 2 : E.S.A**
Enlèvement et traitement des Produits toxiques.
- **LOT n° 3 : COVED**
Enlèvement et traitement des gravats inertes
- **LOT n° 4 : COVED**
- **LOT unique : Ets DECHAMBRE**
Broyage et criblage des déchets verts

TONNAGES COLLECTES EN DÉCHÈTERIES EN 2006 : 8 089,96 t

APPORTS EN DÉCHÈTERIE 2006

en tonnes (hors déchets verts)

MATIÈRES	MOBILES	DORDIVES	AMILLY	2006	2005 +/-
Carton			193,75	193,75	+ 38 %
Encombrants					
Tout venant	137,24	599,15	4 519,95	5 256,34	+ 14,89 %
Ferraille	44,74	137,160	1 132,50	1 314,40	+ 0,35 %
D3E	7,360	16,344	178,83	202,534	
Gravats / inertes		985,733		985,733	+10,65 %
D.M.S			60,733	60,733	+ 6,94 %
DTQD					
Piles			7,100	7,100	+ 24,67 %
Batteries			46,615	46,615	- 17,02 %
Huiles			22,760	22,760	+ 0,35 %
TOTAL / ANNEE	189,34	1 738,38	6 162,23	8 089,96	+ 14,63 %

La progression régulière des tonnages, (20 % en 2005 et 14,63 % en 2006), accueillis en déchèterie prouve l'importance de ce service. Cette tendance qui se confirme d'année en année vient conforter les efforts d'investissement prévus dans ce domaine.



I - 8 COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts est assurée sur la plate-forme de compostage.

Les particuliers et artisans peuvent y déposer leurs déchets verts aux heures et jours d'ouverture de la **déchèterie d'Amilly**. Elle a permis la collecte en 2006 de : **9 191,512 t**.

La collecte des déchets verts est également assurée sur la **déchèterie de Dordives** où une benne est réservée à cet usage. Celle-ci a reçu **647,06 t** de déchets verts en 2006.

Le compost produit est mis gratuitement à la disposition des particuliers sur le site d'Amilly.

- **Refus générés :** **1 015 t**
- Enlèvement de refus par le prestataire : **913 t**

PRODUCTION DE COMPOST 2006 : 3 180 t

PRESTATAIRE 2006 Ets DECHAMBRE à Fontenouilles



Année	Quantité (t)						
2005	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2006	9 191,512	9 191,512	9 191,512	9 191,512	9 191,512	9 191,512	9 191,512
2007	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2008	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2009	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2010	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2011	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2012	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2013	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2014	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2015	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2016	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2017	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2018	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2019	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2020	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2021	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2022	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Chapitre II

II - 1 DECHETS MENAGERS

Les déchets ménagers sont constitués :

- des Ordures Ménagères : collectées en porte à porte et points de regroupement (bacs 750 l).
- des produits de la Collecte Sélective : collectés aux points d'apport volontaire "colonnes" (verre, journaux, magazines, emballages)
- des encombrants et ferrailles collectés en porte à porte et des déchets collectés en déchèterie : (apports des particuliers : ferraille, tout venant, carton, déchets toxiques)
- des déchets verts : apports des particuliers en déchèterie.

QUANTITES DES DECHETS RECUS
EN 2006 PAR LE SMIRTOM - 50 670,10 tonnes

EVOLUTION PAR MODE DE COLLECTE	2004 (t)	2005 (t)	2006 (t)	+ / -
Ordures Ménagères	23.238,04	23.012,01	22.833,10	- 0,77 %
Apport S.A.R	5.607,00	5.567,00	5.657,70	+ 1,62 %
Apports au four	598,23	142,66	132,45	- 7,47 %
Collecte sélective hors carton de déchèterie	4.529,631	4.815,30	4.765,38	- 1,03 %
Apports déchets verts	38.597,72	33.264,26	9.191,51	- 72,36 %
Collecte en déchèteries	5.856,86	7.056,956	7.900,62	+ 11,95 %
Collecte déchèterie mobile	431,56 (PAP)	506,38 (PAP)	189,34	- 62,60 %
TOTAL DES DÉCHETS	78.859,04	74.364,56	50.670,1	- 31,86 %

- TAUX DE CAPTAGE IMPUTABLE À LA COLLECTE : 52,5 % des déchets traités
- TAUX DE CAPTAGE IMPUTABLE À LA DÉCHÈTERIE : 38,5 % des déchets traités
- TAUX DE CAPTAGE PAR APPORTS DIRECTS : 9 % des déchets traités
- LE TONNAGE GLOBALE HORS DECHETS VERTS RESTE STABLE

SYNTHESE GLOBALE
REPARTITION PAR MODE DE COLLECTE (hors apport du S.A.R)

DÉCHETS PAR MODE DE COLLECTE	APPORTS EN DÉCHÈTERIE FIXES + MOBILES		POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		COLLECTE PORTE À PORTE		APPORT AU FOUR HORS S.A.R		TOTAL
	T	%	T	%	T	%	T	%	
OM					22 833	99,42 %	132	0,57 %	22 965
Encombrants T.V / D.I.B	5 256	100 %							5 256
D3E	202	100 %							202
Gravats/Inertes	985	100 %							985
Ferraille	1 314	100 %							1 314
Verre			2 485	100 %					2 485
Emballages			177	22 %	614	78 %			791
Carton	193	49 %			119	51 %			312
Journaux/ Mag.			1 368	100 %					1 368
DMS	60,33	100 %							60,33
DTQD	76,47	100 %							76,47
Déchets verts	9 191	100 %							9 191
TOTAL / MODE	17 277	38,5 %	4 030	9 %	23 566	52,5 %	132	0,2 %	45 105,80

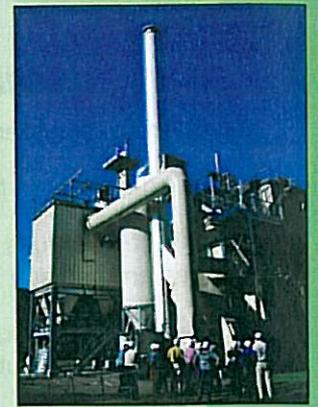


II - 2 TRAITEMENT DES DECHETS

● Pour les ordures ménagères, le traitement est réalisé par compostage / incinération :

- ➔ Valorisation (Compost, Mâchefers, Acier)
- ➔ Elimination (Refiom)

Lieu de traitement : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères d'Amilly.



PRESTATAIRE : NOVERGIE

● Pour les matières issues de la Collecte Sélective, il est réalisé par tri :

- ➔ Valorisation des Matières (tri, conditionnement et expédition),

Lieu de traitement : Centre de Tri du Val de Loire à Lorris

PRESTATAIRE : VEOLIA - ONYX



● Pour les Déchets non valorisables, il est réalisé par enfouissement :

- ➔ Elimination (refus de tri et encombrants),

Lieu de traitement : Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint-Aignan des Gués.

PRESTATAIRES : VEOLIA - ONYX / COVED

● Pour les Déchets Verts, il est réalisé par compostage :

- ➔ Valorisation de la matière : broyage et compostage sur la plate-forme du SMIRTOM à Amilly (gardiennage manutention en Régie SMIRTOM)

PRESTATAIRE : DECHAMBRE



● Pour les déchets électriques et électroniques (D3E) :

- ➔ Un atelier de démantèlement est mis en place depuis le 10 octobre 2005, au Parc de Chaumont pour un démontage recyclage des composants. Cet atelier a été confié à un chantier de réinsertion dirigé par F.A.P (Formation, Accueil, Promotion).



SYNTHESE DES VALORISATIONS

MATIÈRES VALORISÉES	QUANTITÉ (TONNES)	MATIÈRES VALORISÉES	QUANTITÉ (TONNES)
Compost OM	6 655,70	Cuivre D3E	24,90
Mâchefer OM	4 008,79	Briques Alimentaires	32,611
Acier issu de compost	334,55	Cartonnette	155,206
Ferraille	1 314	Circuits imprimés D3E	30,310
Verre	2 485	Plastiques D3E	30,310
Tubes cathodiques D3E	61,871	PET couleur	31,624
Acier D3E	44,63	PET Claire	156,230
Carton	312	PEHD	63,611
Acier de tri	89,31	DMS / DTQD	3250
Alu de tri	3,307	Journaux / Magazines	1 276,510
Alu D3E	2,58	Compost déchets verts	3 180
Inox D3E	0,109	TOTAL	20 587.84

TAUX DE VALORISATION MATIERE DES DECHETS EN 2006 : 45.75 %



II - 3 PLATE-FORME " DECHETS VERTS "

● Opérations nécessaires à la réalisation du compost :

--- ➔ Broyage, Mise en andains, Arrosages, Retournements, Criblage.

--- ➔ Après une période de maturation d'environ 8 mois, un compost de qualité, conforme à la Norme NF 44051 est offert à l'enlèvement pour les particuliers fournisseurs de déchets.

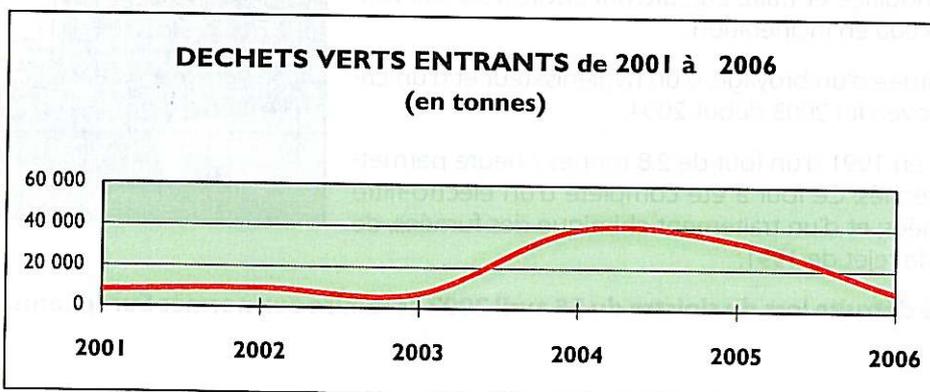
L'assistance technique, le suivi analytique (analyses agronomiques et chimiques) et les opérations de Broyage /Criblage sont réalisées par l'entreprise DECHAMBRE

--- ➔ La Mise en andains, le retournement, l'arrosage sont réalisés en Régie par le personnel du SMIRTOM.

SUIVI DE L'EXPLOITATION / PLATEFORME DECHETS VERTS					
2006	Déchets verts broyés tonne	dont déchets verts Dordives tonne	Souches tonne	Compost tonne	Refus enlevé tonne
JANVIER	0	29,480	0	0	0
FEVRIER	917,500	0	0	0	0
MARS	0	28,50	53,48	228,0420	0
AVRIL	1 036,835	68,50	74,36	344,180	145,080
MAI	1 261,848	117,72	31,20	397,424	128,460
JUIN	776,666	53,30	39	0	0
JUILLET	411,527	24,050	47,640	821,797	223,120
AOUT	1 068,22	73,500	34,240	0	0
SEPTEMBRE	917,927	87,650	46,740	355,473	251,260
OCTOBRE	0	60,300	0	577,400	51,720
NOVEMBRE	1 587,169	61,050	81,200	233,336	70,140
DECEMBRE	748,840	45,600	57,12	222,366	43,520
TOTAL	8 726,532	649,650	464,98	3 180,018	913,30

LE TOTAL DES DECHETS VERTS TRAITES EN 2006 EST DE 9 191 TONNES

DECHETS VERTS ENTRANTS de 2001 à 2006
(en tonnes)



La quantification du tonnage de déchets verts entrants comprend une incertitude liée à la nature même du déchet.

Celui-ci est très hétérogène dans sa composition et très sensible aux phénomènes d'hydratation / déshydratation.

Le protocole d'échantillonnage des densités et des prises de mesures des volumes a fait l'objet d'une

redéfinition stricte dans le courant de l'année 2005 afin de préciser au mieux les entrants, l'installation d'un pont bascule n'étant pas envisageable sur la plate forme d'Amilly.

Ce nouveau protocole explique en partie l'inflexion de la courbe des tonnages reçus en 2006, contenant ainsi les coûts de traitement par rapport aux exercices 2003 et 2004.



II - 4 CENTRE DE TRI DU VAL DE LOIRE

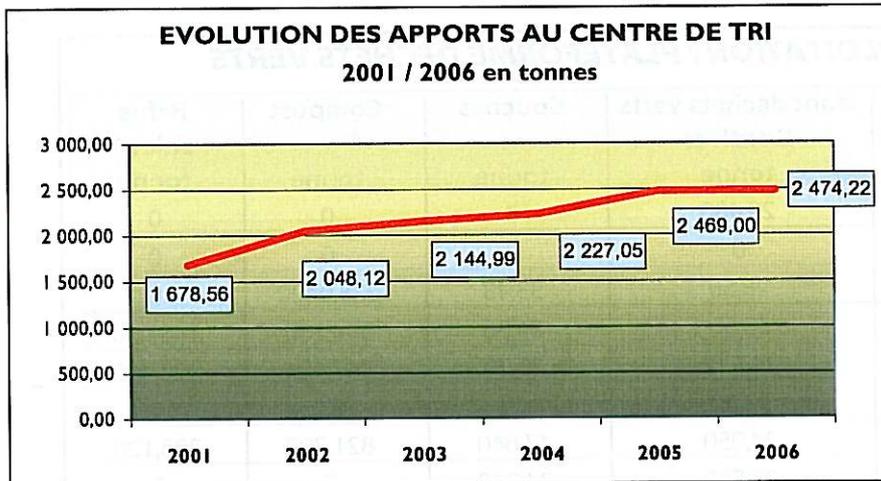
La collecte sélective des Emballages, cartons, flaconnages plastiques, Journaux/Magazines fait l'objet d'un TRI/CONDITIONNEMENT et EXPEDITIONS vers les filières de valorisation Matière.

Ces opérations sont assurées par : SOCCOÏM-ONYX

Cette prestation faisait l'objet d'un marché sur 3 ans dont le terme était fixé en octobre 2005,

Le Prestataire a été reconduit sur appel d'offres jusqu'en octobre 2008.

Lieu : Centre de Tri du Val de Loire - ZA du LIMETIN - 45260 LORRIS



II - 5 USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES D'AMILLY

● Historique

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du syndicat est située sur la commune d'Amilly, 215, Route de Paucourt.

Elle est directement accessible par la déviation de la RN 60.

Cette usine qui à l'origine était principalement conçue pour faire du compostage sur déchets bruts, a été progressivement modifiée et traite aujourd'hui environ 30 000 tonnes de déchets, 7000 en compost et 23 000 en incinération.

La partie compostage, qui est constituée d'un broyage, d'un hygiénisateur et d'un crible, date de l'origine (1971) et a été rénovée fin 2003 début 2004.

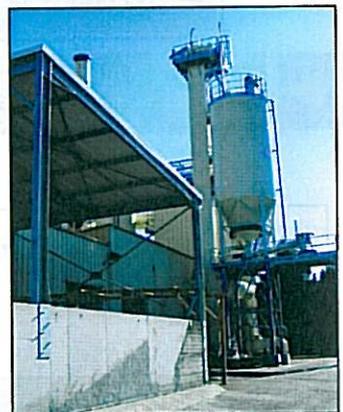
La partie incinération a été équipée en 1991 d'un four de 2.8 tonnes / heure permettant de traiter des déchets broyés et séchés. Ce four a été complété d'un électro-filtre pour capter les poussières dans les fumées, et d'un traitement chimique des fumées, de type "humide" répondant aux normes de rejet de 1991.

C'est cette dernière partie qui a été détruite lors du sinistre du 15 avril 2002 et remise aux normes Européennes 2005 dès 2003.

● Le contrat

Le contrat d'exploitation liant le SMIRTOM à son prestataire arrivant à son terme au 31 décembre 2002, le syndicat, par délibération en date du 14 juin 2002, lance une consultation pour un appel d'offres sur performances pour l'exploitation et les travaux de modernisation de l'usine de traitement des déchets sur la base des deux lots suivants :

- Lot n°1 : Exploitation de l'usine avec garantie totale pour une durée de huit années, éventuellement renouvelable deux fois par période de quatre ans. Ce lot est constitué de trois tranches conditionnelles.



Lot n° 2 : Travaux de modernisation et de reconstruction de l'usine.
Ce lot est constitué de trois tranches conditionnelles.

Lors de la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2002, la Société NOVERGIE a été désignée attributaire du **Lot n°1 Exploitation** : fonctionnement de l'usine dans la configuration actuelle, avec remise en état du traitement des fumées et anticipation des normes applicables en 2005.

● Durée du contrat

Le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération est d'une durée de 8 ans, éventuellement renouvelable 2 fois par période de 4 ans.

● Mise aux normes

Le nouveau process de traitement des fumées mis en place en 2003 est du type "par voie sèche", (**Réactif : Bicarbonate ou Chaux + Correctif : Charbon actif**).

L'usine a atteint sa capacité nominale de 2,8 tonnes / heure en décembre 2003.

En 2004, la capacité de traitement autorisée par Monsieur le Préfet dans son arrêté du 20 septembre 2004 est de 29 000 tonnes de déchets réceptionnés, pour 23 200 tonnes à traiter par incinération.

Dans ce même arrêté, Monsieur le Préfet prescrivait **des mesures complémentaires** de mise aux normes. Celles-ci font l'objet de marchés de travaux qui ont été réalisés courant 2005 **pour un budget de 457 205,77 € TTC**.

Pour mémoire le budget prévisionnel était de 526 240 € TTC soit une non dépense d'investissement de 69 035 € réalisée sur ce poste malgré la construction d'un hall de déchargement / confinement non prévu à l'étude préalable.

La dérogation pour les fours de moins de 6 tonnes / heure en ce qui concerne le seuil d'émission des oxydes d'azote, Nox < 400 mg / Nm3 sera caduque en décembre 2007.

Une étude pour la mise en place d'un traitement dit "**DéNox**" et un contrat d'assistance à maître d'ouvrage ont été passés avec **le cabinet Envinergie en octobre 2006**.

La réalisation de ces travaux devra être terminée fin 2007. Le coût prévisionnel des études et des travaux de ces nouvelles mises aux normes est chiffré à 738 739,30 € TTC.

En 2006, une mission de suivi des installations et de l'exploitation a été confiée **au Cabinet Conseil IDEF - Environnement** afin de s'assurer des performances maximales de l'usine, tant sur les plans financiers et techniques, qu'environnementaux.

Le coût annuel de cette prestation est de 21 769,59 € TTC.

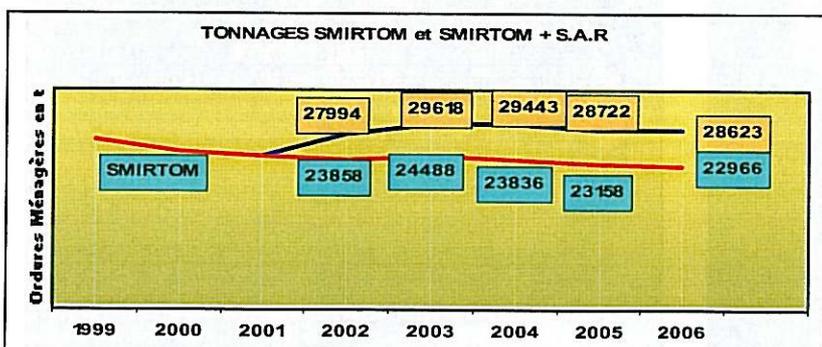
● Le traitement

Les apports à l'usine d'incinération se décomposent comme suit :

SMIRTOM : 22 833.100 t

Divers / Collectivités : 132,450 t

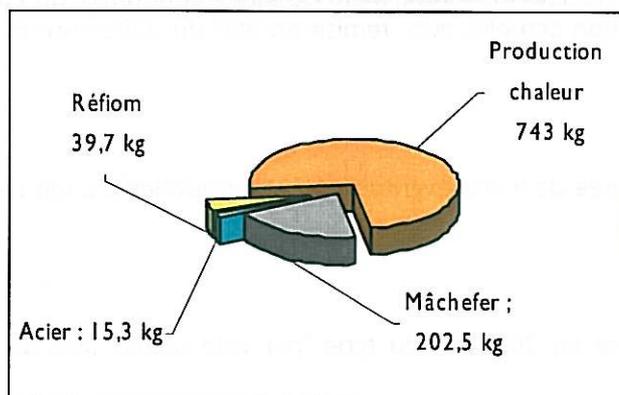
Traitement pour le S.A.R : .. 5 657,700 t



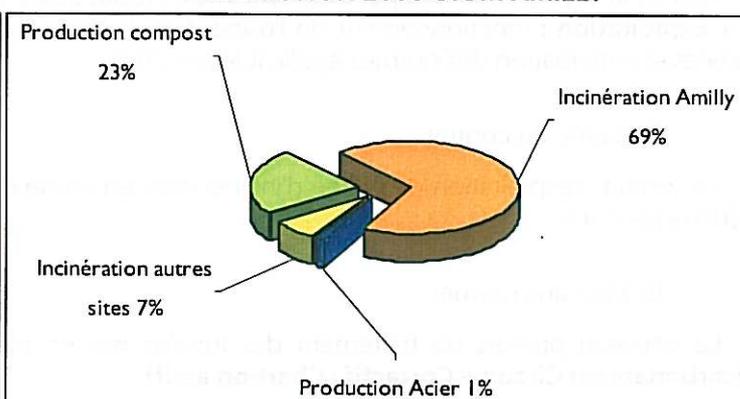
Evolution des tonnages
du SMIRTOM 2005 / 2006 :
- 0,78%



BILAN POUR UNE TONNE INCINEREE



PRODUCTION 2006 UIOM AMILLY



● Bilan pour une tonne traitée en 2006

- ➔ La **production de compost** représente 23.25 % par tonne entrante soit : **6 655 t**
- ➔ La **production d'Acier** représente 1.16 % par tonne entrante soit : **334 t**
- ➔ La **production de mâchefer** représente 18.41 % par tonne incinérée soit : **4 008 t**
- ➔ La **production de Refiom** représente 3.6 % par tonne incinérée soit : **785 t**
(Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

BILAN DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES 2006

OM reçue	Production Compost	Acier	Refiom	Production Mâchefer	Incinération AMILLY	Incinération autres sites
28 623 t	6 655 t	334 t	785 t	4 008 t	19 793 t	1 966 t

ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES EN 2006 : 28 623 TONNES

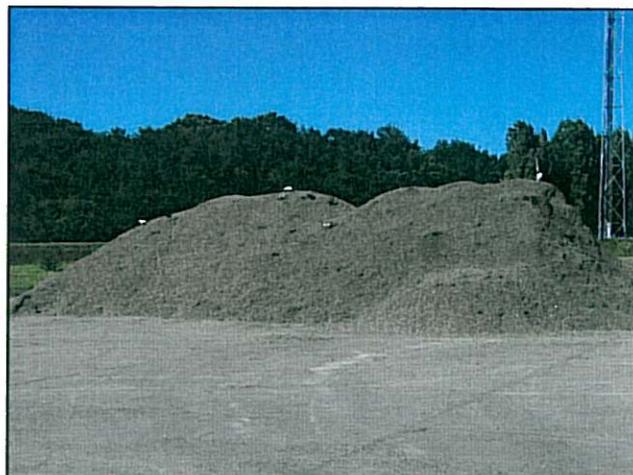
- ➔ Evolution des tonnages S.A.R 2005 / 2006 + 1,62 %
- ➔ Fonctionnement du four 7 660 heures
- ➔ Performance horaire du four (moyenne) : 2,584 t / heure



LIVRAISONS DES ORDURES MENAGERES A L'U.I.O.M D'AMILLY 2006

MOIS	SMIRTOM	S.A.R	DIVERS 132,450										TOTAL MOIS
			Montargis	Villemandeur	Ferrières	Châlette	Nargis	Dordives	Amilly	Pain Perdu	S/Pref	CAT	
Janvier	1922.49	459.40	3.60	1.350	0	0.250	0.100	0	2.350	0	0.200	0	2389.74
Février	1626.85	386.75	1.750	1.550	0	0.350	0.050	0	0.350	0	0.850	0.350	2018.85
Mars	1918.96	448.55	2.800	1.950	0	0	0.250	0	0.950	0	0.150	0	2373.61
Avril	1784.20	426.70	8.250	1.250	0	0.950	0	0	1.050	0	0.050	0	2222.45
Mai	2058.95	508.65	3.450	1.750	1.750	0.850	0	0	0.750	0	0	0	2576.15
Juin	1973.40	478.45	3.150	2.250	0	1.050	0.050	0	1.100	0	0.200	0	2459.65
Juillet	1814.60	481.50	14.550	1.350	0	0.250	0	0.500	0.450	0	0.150	0.450	2313.80
Août	1932.50	558.10	6.100	3.250	0.200	0.750	0.100	0.250	0	0	0.100	0.550	2501.90
Septembre	2005.30	491.9	7.250	2.100	0	0.750	0.250	0	0.750	4.000	0.050	0.100	2512.45
Octobre	2100.90	503.5	8.700	3.150	0	0.400	0	0.500	0.050	3.350	0.100	0	2620.65
Novembre	18186.90	458.65	8.700	3.150	0	0.400	0	0.500	0.050	3.350	0.100	0	2357.75
Décembre	1808.05	455.55	7.850	1.400	0	0	0	0	0	3.300	0	0	2276.25
TOTAL	22833.10	5657.70	76.150	24.500	1.950	6.000	0.800	1.750	7.850	14.000	1.950	1.450	28 623.25

28 623.25



2ème PARTIE

Indicateurs financiers



I - I INDICATEUR DES COÛTS DE COLLECTE

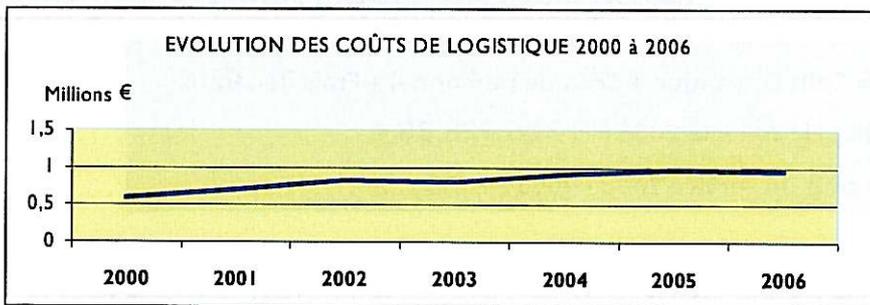
Coût du Service de collecte par module (Logistique et Personnel)

● Logistique

POSTE	ARTICLE	DEPENSES TTC	Variation / N-1
Carburant	60622	254 927,53	+ 4,21 %
Fournitures d'atelier	60632/6068/60683	82 857,20	- 6,97 %
Sacs OM	60681	109 566,44	+ 10,47 %
Conteneurs OM	60682	26 539,24	- 19,57 %
Vente de sacs et conteneurs	7583	-33 248,40	- 3 %
Alpej	6116	28 809,60	- 5 %
Prestations externes	61551	165 108,04	+ 6,59 %
Primes d'assurances	616	52 914,41	+ 6,67 %
Taxes sur véhicules	6355	4 840,27	+ 7,99 %
Amortissement	6811	264 841,67	- 11,78 %
TOTAL		957 156,00 €	- 1,53 %



COÛT LOGISTIQUE 2006 = 957 156 €



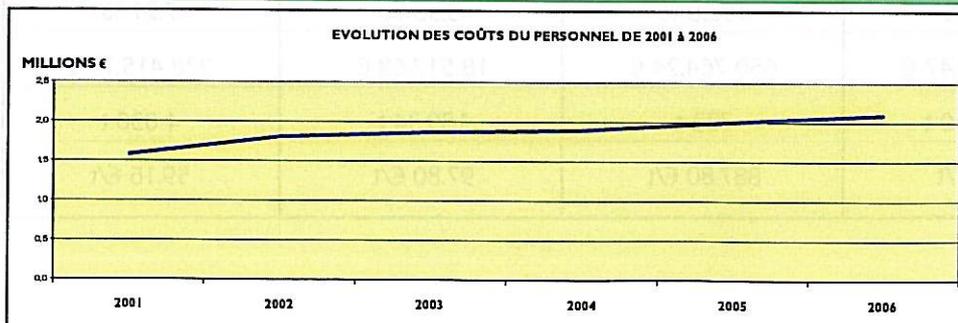
Evolution du coût 2005 / 2006
= - 1,53 %

● Personnel

POSTE	ARTICLE	DEPENSES
Vêtements de travail	60636	21 843,27
Charges de personnels	chap. 012/6531/6533	2 104 712,45
Remboursement AG2R	6419	- 41 874,85
TOTAL		2 084 680,87 €



Coût du Personnel 2006 = 2 084 680,87 €



Evolution du coût
du personnel 2005 / 2006 :
+ 4,25 %



I - 2 FRAIS GENERAUX ET D'ADMINISTRATION (frais externes à la collecte)

ARTICLE	POSTE	€ TTC	ARTICLE	POSTE	€ TTC
60611	Eau et assainissement	10 926.56	6231	Annonces et insertions	8 290.62
60612	Energie - Electricité	36 006.94	6232	Fêtes et cérémonies	5 812.50
60621	Combustibles	14 319.26	6237	Publications	23 226.18
60631	Fournitures d'entretien	6 083.14	6251	Voyages et déplacements	1 965.37
6064	Fournitures administratives	7 452.08	6261	Frais d'affranchissement	3 004.72
61521	Entretien de terrains	1 798.78	6262	Frais télécommunications	15 755.53
61522	Entretien de bâtiments	17 428.20	6283	Frais nettoyage des locaux	15 273.22
61523	Entretien de voies et réseaux	10 829.44	654	Pertes sur créances irrécou	1 383.16
61558	Entretien autres biens mob.	2 686.45	63512	Taxes foncières	27 564.00
6156	Maintenance	7 344.41	6313/6358	Autres impôts locaux / droits	0.00
617	Etudes et recherches	4 437.16	6611	Charges financières	33 384.51
6182	Documentation générale	3 981.65	673	Titres annulés	67.35
6188	Autres frais divers	2 833.08	6184	Versements organismes formation	2 000.56
6225	Indemnités compte / régie	1 037.14			
SOUS TOTAL		127 164.29	SOUS TOTAL		137 727.72
			TOTAL		264 892.01



Coût du service de collecte = Coût Logistique + Coût de personnel + Frais généraux

Coût du service de collecte 2006 = 3 306 728,88 €

Evolution du coût du service 2005 / 2006 : + 2,15 %

COÛT DU SERVICE PAR TYPE D'ACTIVITE

PERSONNEL TECHNIQUE				
DÉCHÈTERIE (6)	COLLECTE PORTE A PORTE (51) 76,38%			COLLECTE APPORT VOLONTAIRE (4)
Gestion Déchèterie	Collecte des Ordures Ménagères	Collecte Sélective	Déchèterie Mobile	Collecte des points d'apport
8.70 %	56.10 %	17.40 %	0.5 %	5.88 %
+ PERSONNEL ADMINISTRATIF (11.60 %) = SOIT L'IMPUTATION PROPORTIONNELLE DE (13.11 %)				
1.14 %	7.35 %	2.28 %	0.06 %	0.77 %
9.84 %	63.45 %	19.68 %	0.56 %	7.21 %
325 382.12 €	2 098 119.47 €	650 764.24 €	18 517.68 €	238 415.15 €
17 088.46 t	22 833.10 t	733 t	189.34 t	4 030 t
19.04 €/t	91.88 €/t	887.80 €/t	97.80 €/t	59.16 €/t



ANALYSE COÛT DE COLLECTE PAR HABITANT
FRAIS GÉNÉRAUX et D'ADMINISTRATION COMPRIS

(hors apports au four)

Coût	Déchèterie	Collecte des Ordures Ménagères	Collecte Sélective PAP des Emballages sur 48 300 hab.	Déchèterie mobile sur 21 191 hab.	Collecte des points d'apport
par Type de collecte	325 382.12 €	2 098 119.47 €	650 764.24 €	18 517.68 €	238 415.15 €
par Habitant €/Hab.	4.23 €/ hab.	27.28 €/ hab.	8.46 €/ hab.	0.87 €/ hab.	3.10 €/ hab.

Coût du service de collecte par habitant 2006 = 43 €
(3 306 728.88 € / 76891 hab.)

I - 3 CONTRATS ET PRESTATIONS

● Dépenses des principaux contrats

PRESTATAIRES	POSTE	DEPENSES TTC
COVED	Gravats - Tout venant - Ferrailles	440 584.14
ONYX	Emballages - Cartons & Journaux	215 272.29
ESA	DMS/DTQD	34 895.52
NOVERGIE	Incinération & TGAP (Hors TP)	2 560 120.80
DECHAMBRE	Déchets verts	226 412.96
SHELL	Carburant	254 847.65
CALDEO	Combustible	13 646.07
ALPEJ	Collecte sélective	28 809.60
SMACL	Assurances	52 914.41
TOTAL CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT		3 827 530.44 €
PENNAUILLE NETTOYAGE	Frais nettoyage des locaux	15 273.22
TOTAL		3 842 803.66 €

● Les Participations

SYNDICAT	PARTICIPATION	TAUX DE PARTICIPATION	ARTICLE	VARIATION /N-1 EN €
Montargis Rural	195 476	3.11 %	74751	+ 4.73 %
C.C.4.V.	789 830	12.57 %	74752	+ 4.73 %
A.M.E	4 796 120	76.34 %	74754	+ 4.73 %
S.A.R.	500 931.52	7.97 %	74755	+ 1.10 %
TOTAL	6 282 357.52 €	Soit : 87.15 % des dépenses de fonctionnement		+ 4.43 %
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			7 208 788.10 €	



● Les recettes

DESIGNATION	CLIENT	RECETTES	ARTICLE
Redevance Spéciale	Entreprises et commerçants	189 931.22	70612
Participation Déchèterie	Ville de DORDIVES	34 253	758
Divers remboursements	INRAP / S.A.R / Trésor Public	36 260.96	
Collecte des Marchés	Ville de Montargis	15 980.48	7581
	Ville de Ferrières	6 046.57	
Collecte Spéciale	C.H.A.M.	79 233	
Ecole de Gendarmerie		21 588.93	
Domaine de Nargis		10 287.24	
Indemnisation Assurances	S.M.A.C.L.	1 365.83	
Traitement divers déchets	Divers apporteurs	4 940.70	
Recouvrement divers	Divers	24 477.61	
SOUS TOTAL DES RECETTES		424 365.54 €	
VENTES A L'USAGER		RECETTES	ARTICLE
Vente de conteneurs et sacs		33 248.40 €	7583
Recette brute donnée à titre indicatif, elle compense l'article 60682 / Achat de bacs pour 26 539,24 €, soit une recette nette de 6 709,16 €			
TOTAL NET DES RECETTES :		431 074,70 €	

Evolution des produits de gestion courante : + 11,21 %

● Les recettes de valorisation

MATERIAUX	CLIENT	RECETTES	ARTICLE
Verre	SAINT GOBAIN	50 478.89	7582
Aluminium	AFFIMET	1 226.12	585
Acier	ARCELOR	8 234.33	
Carton	SMURFIT SOCAR	16 210.89	
Journaux / Magazines	SOCCOÏM ONYX / UPM	75 001.80	
Plastiques	VALORPLAST	40 993.77	
Ferrailles	VALRIC	21 789.60	
Ferrailles	COVED	87 095.48	
Reprise TETRAPAK	REVIPAC	2 000.00	
TOTAL		303 030,88 €	

Evolution des recettes de valorisation : + 81,77 %



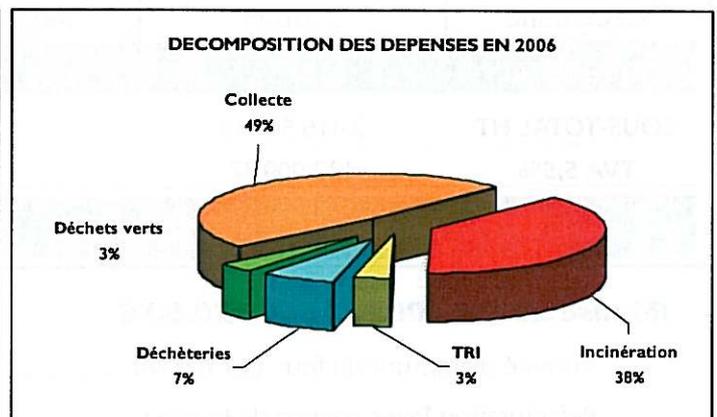
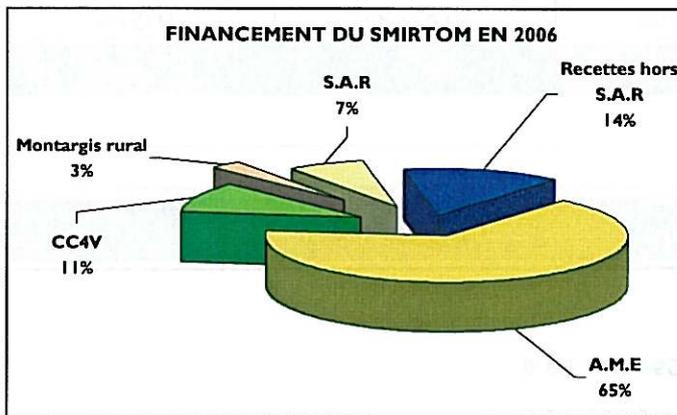
● Les aides et subventions

DESIGNATION	COLLECTIVITE	RECETTES	ARTICLE
Soutiens à la Collecte Sélective	ECO EMBALLAGES	311 276,22	7478
TOTAL		311 276,22 €	

A NOTER :

Evolution des recettes propres au syndicat : + **19.10 %**

L'ensemble des recettes propres du SMIRTOM y compris la redevance du S.A.R pour le traitement (hors les participations des trois collectivités adhérentes à la compétence collecte) représente **1 546 313.32 € et couvre 21.45 % du budget 2006 contre 19 % en 2005**



II - 1 SYNTHESE DES COÛTS COLLECTE + TRAITEMENT

- (A) **Le coût brut complet du traitement prend en compte :**
La collecte et le traitement
Les charges liées à l'investissement et au fonctionnement (emprunt compris).
- (B) **Le coût technique complet prend en compte : le coût complet brut moins :**
Les recettes liées à la vente des matières qui permettent de réduire le coût répercuté à l'usager.
- (C) **Le coût complet aidé prend en compte : le coût technique complet moins :**
Les aides à l'investissement (ADEME)
Les aides de fonctionnement et le soutien à la tonne triée pour la Collecte Sélective.

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, ce dernier ne bénéficie d'aucune aide au titre de l'exercice 2006, la valorisation des mâchefers et du compost est intégrée par contrat au prix payé au prestataire. Il n'existe donc pas de coût aidé.



● Traitement des Ordures Ménagères

MOIS	TONNAGES NOVERGIE	P2 HT €	P3 HT €	TGAP €
JANVIER	2 389.74	164 292.72	30 996.09	1 456.85
FÉVRIER	2 018.85	152 855.35	29 117.91	1 346.48
MARS	2 373.61	163 795.31	30 914.41	483.94
AVRIL	2 222.45	159.133.89	30 148.94	1 348.41
MAI	2 576.15	170 041.17	31 940.07	1 311.35
JUIN	2 459.65	166 448.58	31 350.12	1 198.66
JUILLET	2 313.80	161 950.91	30 611.53	848.60
AOÛT	2 501.90	167 751.48	31 564.07	1 295.53
SEPTEMBRE	2 512.45	168.076.81	31 617.50	1 760.17
OCTOBRE	2 620.65	171 413.45	32 165.42	408.69
NOVEMBRE	2 357.75	163 306.22	30 834.09	2 607.26
DÉCEMBRE	2 276.25	160 792.96	30 421.38	935.08
SOUS-TOTAL	28 623.25	1 969 858.85	431 681.53	15 001.02
SOUS-TOTAL HT	2 416 541.40			
TVA 5,5%	132 909.77			
TOTAL ANNEE CALENDRAIRE		2 549 451,17 €		

Réalisé au C.A 2005 : 2 560 120.80 €

Annuité d'emprunt du four (art. 63878) :	594 012.58 €
Refacturation Taxes agence de bassin :	6 319.46 €
Remboursement Taxe Professionnelle:	14 486.21 €
Taxe foncière (art. 63512) :	27 564 €
Coût de traitement des Ordures Ménagères 2006 en année calendaire :	3 191 833.42 €
Coût de traitement à la tonne :	111.51 €
en année calendaire	

● Coût complet : collecte + traitement (SMIRTOM seul)

--- ➔ (A) Coût brut complet des OM : $(91.88 \times 22\,833.10) + (111.51 \times 22\,965.55) = 4\,658\,793.70 \text{ €}$

Valorisation des Aciers d'incinération :

Pour des raisons de dimensionnement du stockage et des coûts d'enlèvement, ARCELOR Packaging n'a pas rémunéré les aciers en 2006. Novergie doit redimensionner le stockage en 2007.

--- ➔ (B) Coût technique complet des OM / 22 965 Tonnes : **202.86 € / t**

--- ➔ (A) Coût brut complet des OM / 76 891 Habitants : **60.58 € / Hab.**



● Collecte Sélective

Coût du Tri 2006 (prestation ONYX) : 215 272 €

Coût de la collecte du Tri, A.P.V + P.A.P : 889 179.39 €

Contrat de collecte sélective (ALPEJ) 52 914.41 €

---> (A) Coût brut complet du tri 2006 : 1 157 365.80 €

RECETTES DE VALORISATION COLLECTE SELECTIVE			
			ARTICLE
Verre	SAINT GOBAIN	50 478.89	7582
Aluminium	AFFIMET	1 226.12	585
Acier	ARCELOR	8 234.33	
Carton	SMURFIT SOCAR	16 210.89	
Journaux / Magazines	SOCCOÏM ONYX / UPM	75 001.80	
Plastiques	VALORPLAST	40 993.77	
Reprise TETRAPAK	REVIPAC	2 000.00	
TOTAL		194 145.80 €	

RECETTES DE VALORISATION CS = 194 145.80 €

---> (B) Coût technique complet du tri 2006 : 963 220 €

DESIGNATION	COLLECTIVITE	RECETTES	ARTICLE
Soutiens à la Collecte Sélective	ECO EMBALLAGES	311.276.22	7478
TOTAL		311 276.22 €	

---> (C) Coût complet aidé de la Collecte Sélective 2006 : 651 943.78 €

---> (C) Coût complet aidé de la Collecte Sélective / 4 949.52 tonnes : 131.71 € / t

---> (C) Coût complet aidé de la Collecte Sélective / 76 891 Habitants : 8.47 € / Hab.

● Déchèterie / Encombrants

Coût du traitement des Encombrants, Ferrailles, Gravats:..... 440 584.14 €

Coût du traitement des déchets verts en déchèterie :226 412.96 €

Coût du traitement des D.M.S : 34 895.52 €

Coût du service de déchèterie et collecte des encombrants :343 899.80 €

---> (A) Coût brut complet de la déchèterie 2006 : 1 045 792.42 €



Recette de valorisation des Ferrailles : 108 885,08€

- - - -> (B) Coût technique complet de la déchèterie 2006 : 936 907.34 €
- - - -> (B) Coût technique complet de la déchèterie / 17 277 tonnes : 54.22 € / t
- - - -> (B) Coût technique complet de la déchèterie / 1 6891 Habitants : 12.18 € / Hab.

● Coût global du service

Total des déchets produits par le SMIRTOM en 2006 :	45 005 t
Production totale d'Ordures Ménagères en 2006 :	22 965 t
Production totale de Déchets 2006 par habitant / an	585 kg
Production d'Ordures Ménagères par habitant / an	298 kg
Apports du S.A.R	5 657.70 t

● Dépenses

Coût du service de collecte.....	3 306 728 €
Coût de traitement des Ordures Ménagères.....	3 191 833 €
Coût du tri	215 272 €
Coût du traitement des encombrants et gravats en déchèterie :	440 584 €
Coût du traitement des déchets verts en déchèterie :	226 412 €
Coût de traitement des D.M.S :	34 895 €
Autres charges	111 298 €
TOTAL :	7 527 022 €

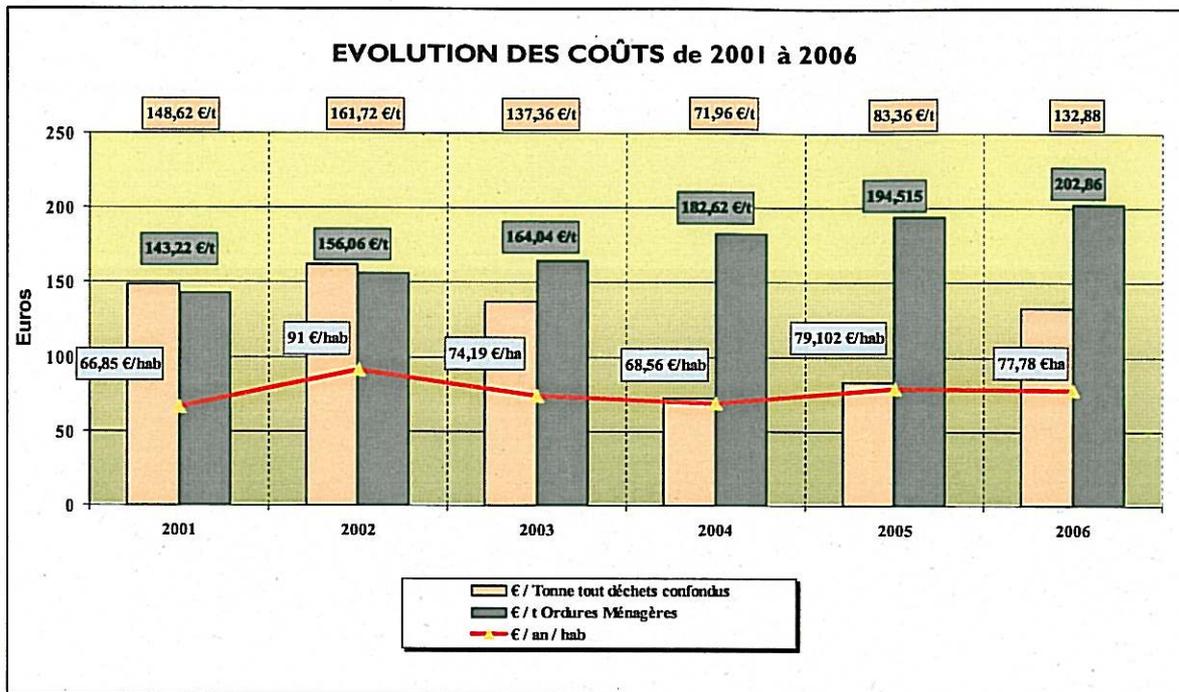
- - - -> Pour un coût budgétaire global / 50 670 t :
- - - -> Pour un coût budgétaire global / 76 891 Habitants

● Recettes

Recettes produits divers et Valorisation Matières.....	734 105 €
Aides, soutiens et subventions	311 276 €
Participations S.A.R.....	500 931 €
TOTAL :	1 546 312 €
Total restant à financer:	5 980 710 €

Soit un COÛT BUDGETAIRE NET DE : 132.88 € / t
Soit un COÛT FISCAL NET DE : 77.78 € / Hab.





A NOTER :

● Le graphique ci-dessus démontre la relative stabilité du coût de l'élimination des ordures ménagères par habitant (courbe rouge) malgré la hausse du coût de traitement des ordures résiduelles par incinération (colonnes grises). Celle-ci est en partie compensée par une baisse significative, ces dernières années, du coût des autres modes de traitement.

Une hausse mathématique est enregistrée sur le coût à la tonne, tous déchets confondus (colonnes saumon), dont l'origine est la baisse des tonnages de déchets verts réceptionnés.

II - 2 COLLECTE SOUS REDEVANCE SPECIALE

La loi fait obligation aux collectivités de faire rémunérer pour services rendus (Article L.233-78 du code Général des collectivités territoriales) les activités non obligatoires de collecte et d'élimination **des déchets industriels et commerciaux assimilables aux Ordures Ménagères** dès lors qu'elles ont choisi de mettre en place ce service compte tenu des moyens dont elles disposent pour en assurer leur élimination.

Dans ce cadre, le SMIRTOM a mise en place "**La Redevance Spéciale**" pour la collecte des **Déchets industriels et commerciaux assimilables aux Ordures Ménagères** sur son périmètre de compétence.

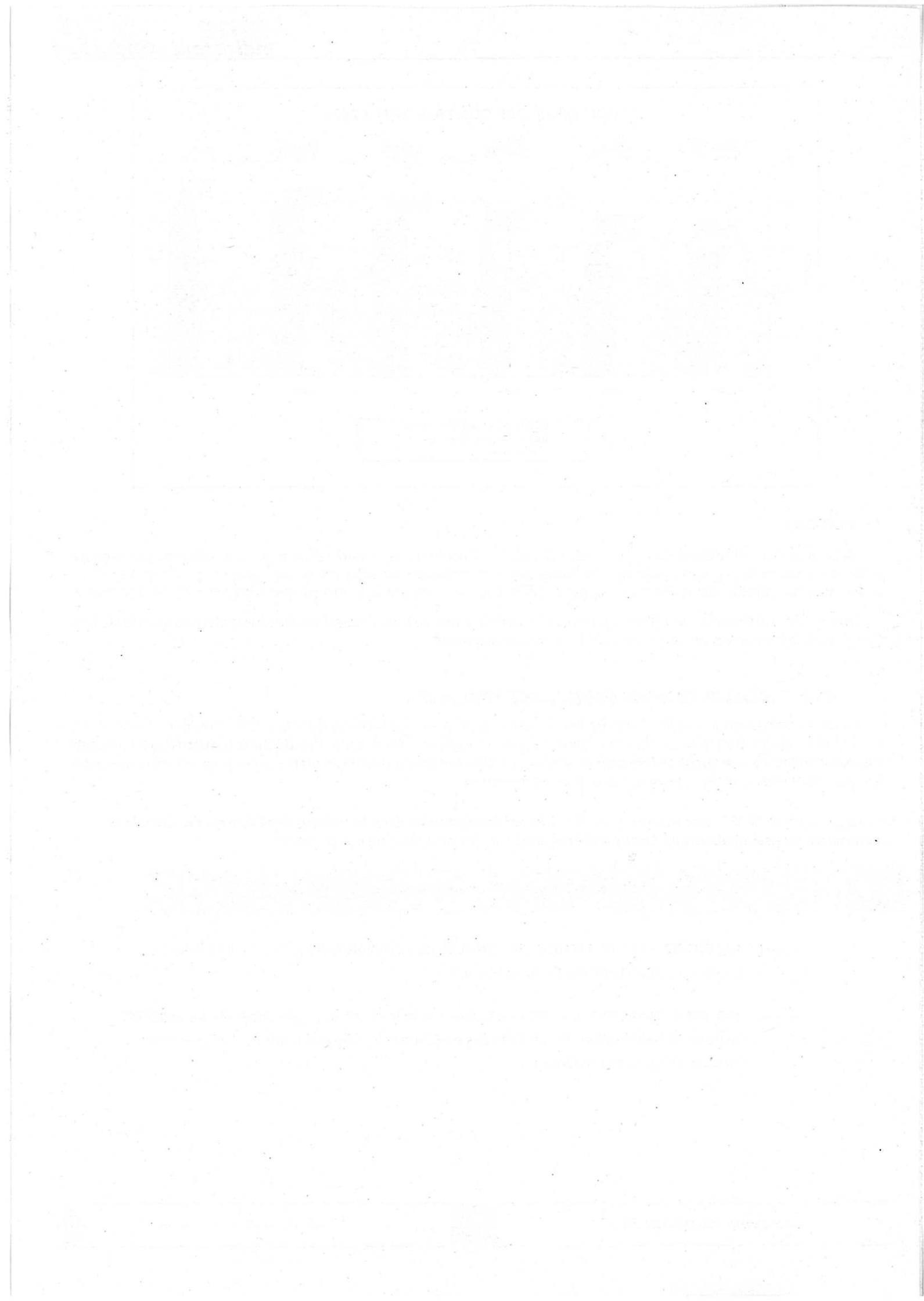


A ce titre, les Recettes de l'exercice 2006 s'élèvent à : 384 307,22 €

--- ➔ **189 931.22 €** inscrits à l'Article 70612 du Compte Administratif au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères,

--- ➔ **194 376 €** inscrits à l'Article 7581 du Compte Administratif en ce qui concerne les collectes spéciales et l'élimination des déchets des marchés et au titre des contrats d'enlèvement (produits de gestion courante).

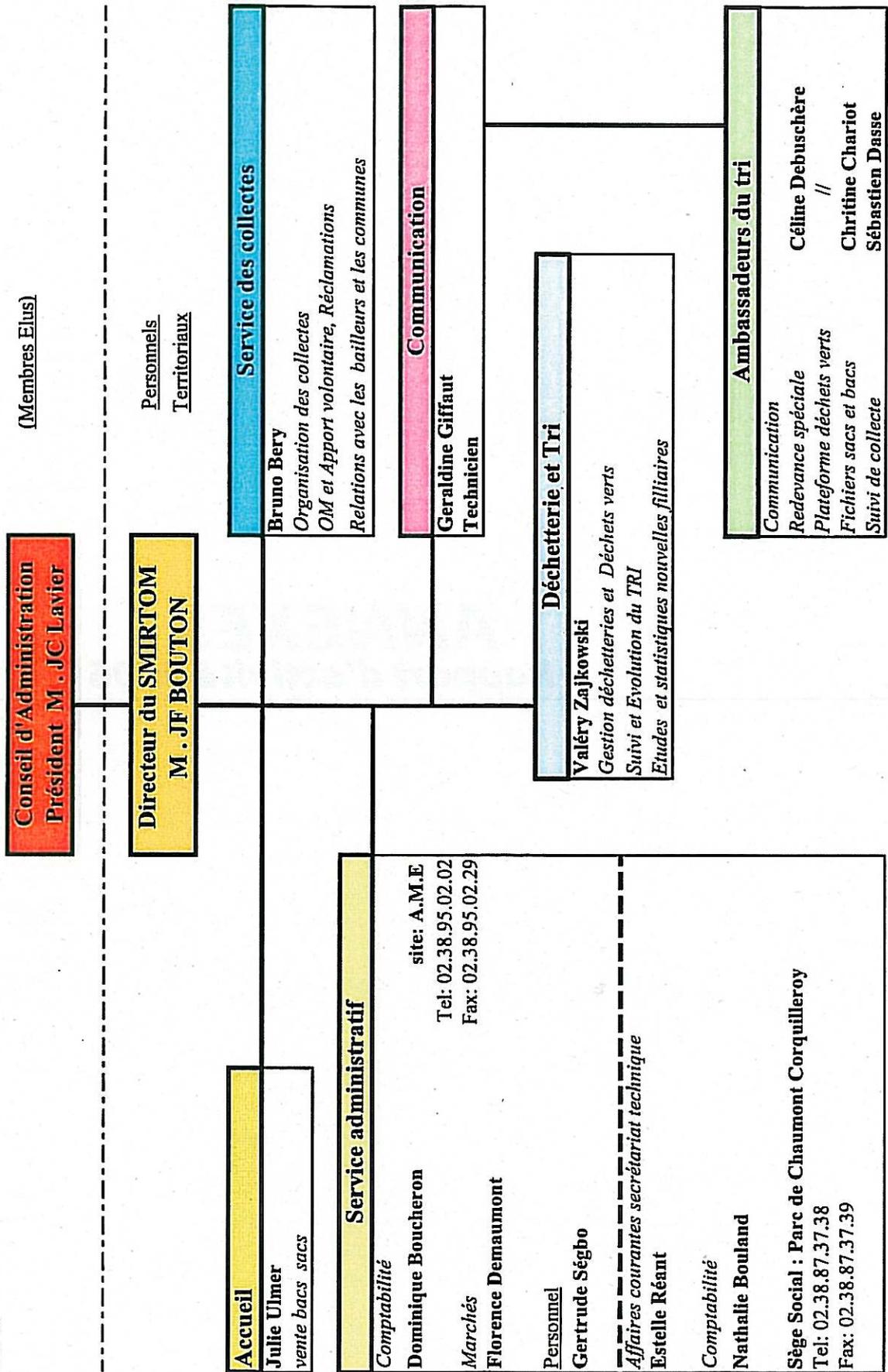




ANNEXES
Rapport d'activité 2006

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SMIRTOM

avt-07



LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ALPEJ : Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

AME : Agglomération de Montargis et Rives du Loing

APV : APport Volontaire

BOM : Benne de collecte des Ordures Ménagères

CC4V : Communauté de communes des quatre Vallées

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CS : Collecte Sélective

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DIB : Déchets Industriels Banaux

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispersées

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ICARE : Insertion Contrat Aide au Retour à l'Emploi

OM : Ordures Ménagères

PAP : Porte A Porte

PET : Polyéthylène

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

REFIOM : Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

SAR : Syndicat d'Aménagement Rural (des cantons de Courtenay / Château-Renard)

SMIRTOM : Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères





UIOM AMILLY

2006

Tonnage SMIRTOM	22 833,100 T	
Tonnage particuliers	132,450 T	
Tonnage SAR	5 657,700 T	
Total tonnage reçu	28 623,250 T	Soit une diminution de 98 T 980 par rapport à 2005
Stock fosse principale 1 ^{er} janvier	194,000 T	
Tonnage évacué	1 966,780 T	
Stock fosse principale 31 décembre	110,000 T	
Tonnage à traiter	26 740,470 T	
Production compost	6 655,700 T	
Stock fosse refus 1 ^{er} janvier	184,000 T	
Tonnage à incinérer	19 977,020 T	
Stock fosse refus 31 décembre	86,100 T	
Tonnage incinéré	19 793,000 T	
Tonnage ferraille valorisée	334,550 T	
Tonnage compost valorisé	7 257,300 T	

	USINE		FOUR			BROYAGE OM	
	Production	Panne	Production	Mise en régime	Panne	Production	Panne
Total	8 528 h	1 h	7 660 h	183 h	80 h	3 575 h	

Performance horaire du four : 2,584 T

Tonnage évacué à : Orisane : 1 966 T 780



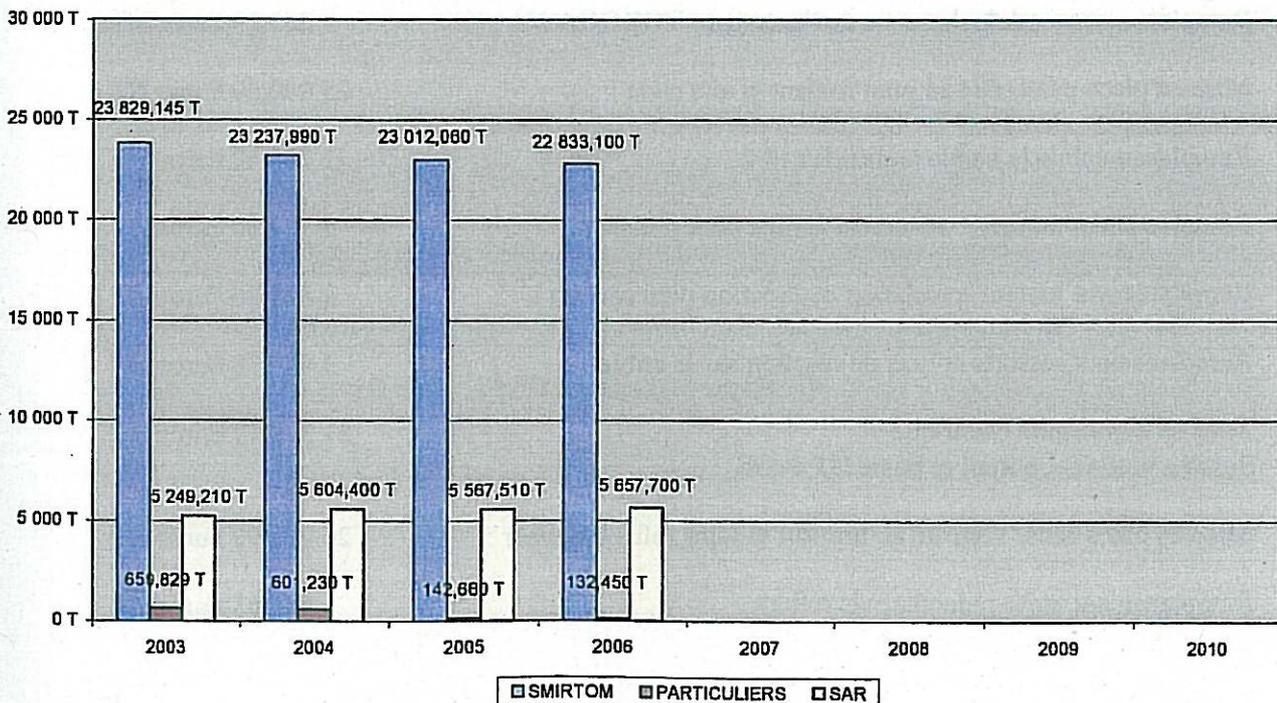


UIOM AMILLY

2006

RECAPITULATIF DES TONNAGES

MOIS	SMIRTOM	PARTICULIERS	SAR	CUMUL GENERAL
JANVIER	1 922,49	7,85	459,4	2 389,74
FEVRIER	1 626,85	5,25	386,75	2 018,85
MARS	1 918,96	6,10	448,55	2 373,61
AVRIL	1 784,20	11,55	426,70	2 222,45
MAI	2 058,95	8,55	508,65	2 576,15
JUIN	1 973,40	7,80	478,45	2 459,65
JUILLET	1 814,60	17,70	481,50	2 313,80
AOUT	1 932,50	11,30	558,10	2 501,90
SEPTEMBRE	2 005,30	15,25	491,90	2 512,45
OCTOBRE	2 100,90	16,25	503,50	2 620,65
NOVEMBRE	1 886,90	12,20	458,65	2 357,75
DECEMBRE	1 808,05	12,65	455,55	2 276,25
TOTAL	22 833,10	132,45	5 657,70	28 623,25





UIOM AMILLY

2006

RECAPITULATIF DES TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CADRE DU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

➤ Révision, reconditionnement pompe injection d'eau :	2 875,72 Euros HT
➤ Renforcement du coude de sortie chambre post combustion :	21 160,00 Euros HT
➤ Réfection réfractaire tour de pulvérisation :	27 504,94 Euros HT
➤ Réfection et pause réfractaire du four :	20 826,00 Euros HT
➤ Remplacement pokers sur 3 lignes mobiles et barreaux :	19 546,20 Euros HT
➤ Remplacement chaînes, noix et racleurs de l'extracteur à mâchefers :	9 526,00 Euros HT
➤ Modification gaine d'aspiration à l'échangeur :	7 340,00 Euros HT
➤ Remplacement tubes/membranes de l'échangeur :	48 300,00 Euros HT
➤ Remplacement des plaques de chocs broyeur :	3 237,00 Euros HT
➤ Remplacement module de sortie de l'automate YOKOGAWA :	863,39 Euros HT
➤ Mise en place passerelle au pont roulant et airs choc :	25 000,00 Euros HT
➤ Remplacement de la bande tapis refus n° 2 :	1 765,40 Euros HT
➤ Remplacement moteur + réducteur levage pont roulant :	6 727,50 Euros HT
➤ Remplacement moteur translation et direction pont roulant :	3 829,96 Euros HT
➤ Remplacement ressorts et bras de réaction sur le crible :	3 480,78 Euros HT
➤ Mise en conformité électrique : Bureau, vestiaire, portail et poste HT et GE	21 379,07 Euros HT
➤ Mise en place accès sécurité au broyeur et tapis refus extérieur :	26 718,90 Euros HT
➤ Remplacement moto réducteur vis refiom :	634,63 Euros HT

12



➤ Remplacement palettes, chaînes de l'alimentateur :	7 995,00 Euros HT
➤ Remplacement rouleaux et bavettes convoyeurs :	4 474,92 Euros HT
➤ Remplacement du régulateur du brûleur de démarrage :	636,00 Euros HT
➤ Remplacement variateur de vitesse ventilation air primaire :	2 436,00 Euros HT
➤ Remplacement moteur vis alimentation four :	1 573,00 Euros HT
➤ Remplacement pompe grappin :	1 128,00 Euros HT
➤ Remplacement des pistons AIRCHOC :	1 909,54 Euros HT
Montant des travaux réalisés au titre du GER :	270 867,95 Euros HT





SMIRTOM de Montargis - Zone d'Activités de Chaumont
20, rue de Chaumont - 45120 CORQUILLEROY
Tél. : 02 38 87 37 38 - Fax : 02 38 87 37 39